



N° Vert 80 00 88 88

Ne vous faites pas complices des crimes économiques, dénoncez toute fraude ou corruption dans les marchés publics !

CAN-2017



Après leur retour au pays, Paul Biya salue les Lions qui ont mis les Egyptiens «dans la sauce» ^{P7}

WARAA

Les Vainqueurs

Hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses 09 Février 2017 N° 137 - Prix 250 F CFA

HCRRUN

Mme Awa Nana face aux dirigeants de ANC ^{P3}

Lutte contre la corruption

Les membres de la Haute Autorité de Prévention et de Lutte contre la Corruption et les Infractions Assimilées ont prêté serment ^{P2}

Sensibilisation sur le système harmonisé 2017

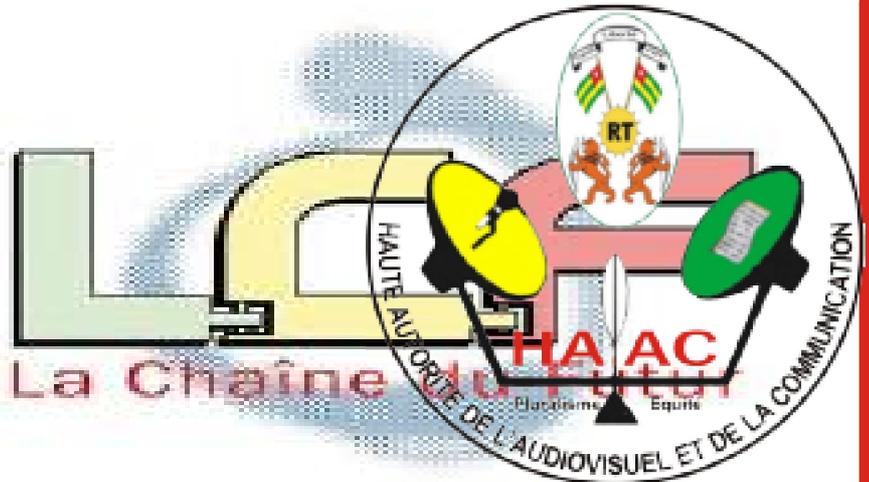


L'OTR dans la dynamique du Tarif Extérieur Commun ^{P2}

Côte d'Ivoire

Les armes ont crépité à nouveau près d'Abidjan ^{P7}

Fermeture de LCF et City FM



Les organisations de presse (OTM, UJIT, CONAPP) appellent à des négociations ^{P4}

Pression des enseignants, le groupe de réflexion toujours en activités

La population attend impatiemment le dénouement de la crise ^{P4}

Mobilisation des partis politiques pour l'obtention des réformes

Groupe des six - CAP 2015, une alliance contre nature ? ^{P3}

Sensibilisation sur le système harmonisé 2017 L'OTR dans la dynamique du Tarif Extérieur Commun

Chaque 5 ans, le Tarif Extérieur Commun de la CEDEAO (TEC/CEDEAO) subit des modifications pour mieux s'adapter aux normes du commerce international. Après celle de 2012 (version SH 2012), place à la version SH 2017. Pour en savoir plus sur cet outil, l'Office Togolais des Recettes (OTR) a organisé une série de sensibilisations sur les amendements du système harmonisé à l'endroit de ses partenaires. C'est toujours dans le cadre de cette sensibilisation que les opérateurs économiques à l'instar des déclarants en douane ; les



consignataires ou les manutentionnaires ont été éduqués. Selon PEKPE Yao Michel inspecteur principal des douanes au commissariat des douanes et des droits indirects, il s'agit de sensibiliser

tous ceux avec qui l'OTR a en partage l'utilisation du SH « Nous avons porté à leur connaissance les différentes modifications apportées au SH. Ces modifications concernent le domaine de l'environnement, de

l'agriculture de la santé des produits chimiques. Il y a donc au total 233 amendements qui sont intégrés actuellement dans le SH 2017. », a déclaré l'inspecteur. Le SH est la nomenclature de désignation et de codification des marchandises qui font objet de commerce international. Par cette sensibilisation, il s'agit de dire aux différents partenaires les changements intervenus et surtout comment contourner les difficultés. Pour Hervé Medetognon, conseiller à UPRAD, cette nouvelle version vient en conformité des normes internationales.

« Vous savez que le Togo fait partie des pays qui ont ratifié les accords internationaux... A chaque fois que les réformes sont faites au niveau du commerce international, il faut que cela répercute au niveau du tarif. Ce système n'est pas contraignant car il n'affecte pas les taxations au niveau de notre activité », a ajouté ce dernier. Il faut rappeler que la même formation s'est tenue dans plusieurs localités du Togo dont Atakpamé où les opérateurs économiques ont également pris note.

KABEY

Lutte contre la corruption

Les membres de la Haute Autorité de Prévention et de Lutte contre la Corruption et les Infractions Assimilées ont prêté serment

Sept membres de la Haute Autorité de Prévention et de Lutte contre la Corruption et les Infractions assimilées ont prêté serment, devant la Cour Suprême, le mardi 7 février à Lomé au cours d'une cérémonie solennelle en présence de diverses personnalités. Les membres ont juré de remplir avec probité, neutralité et intégrité leur

mission dans le respect des règles de la République. Le président de la Cour suprême, Akakpovi Gamatho a indiqué que nos sociétés sont aujourd'hui gonflées de corruption qui ne cesse de remplir les caisses des commanditaires. Il a, à cet effet relevé la valeur et la complexité du travail qui attend les sept ré-



Les impétrants et les magistrats de la Cour Suprême

cipiendaires. Aussi, les a-t-il appelés à exercer leur tâche avec probité, loyauté, honnêteté et impartialité. Le président de la Cour suprême a rappelé aux impétrants que leur mission doit se dérouler aux niveaux des entreprises publiques, privées et de toute personne morale. «Vous devez lutter contre les éva-

Suite à la p 5

WARAA
Les Vainqueurs

Siège : Derrière EPP Kélégougan
Tél : 90-02-52-45 / 22-35-81-95
E-mail : micheltchadja@yahoo.fr
c/s Casier N° 087. 13 BP152
LOME-TOGO

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Michel Yao TCHADJA
(alias Ezi Akoma)
Cel : 90-02-52-45 / 22-32-92-57

SECRETAIRE DE REDACTION
Pamphile S. NUMENYA

REDACTION
Ezi Akoma

Achile
A. Fic
Jack Nukunu
Hubertine Akoui
Séna Le Libre Penseur

INFOGRAPHISTE
Pamphile S. NUMENYA

IMPRIMERIE
La Colombe
Tirage : 3.000 Exemplaires
Récépissé N° 0471/29/05/13/HAAC

**Annonces et pubs :
appelez le 90-02-52-45**

*Retrouvez
votre Journal*
WARAA
Les Vainqueurs
chaque jeudi
dans les kiosques

Numéros Utiles

CHU Tokoin : 22-21-25-01
CHU Campus : 22-25-77-68
22-25-47-39
22-25-78-08

Commissariat Central : 22-21-28-71
Sûreté Nationale : 22-22-21-21
Pompiers : 118 ou 22-21-67-06
Gendarmerie (Secours et assistance) : 172 ou 22-22-21-39
Police secours : 117

HCCRUN

Mme Awa Nana face aux dirigeants de ANC

Comme il a été annoncé, une rencontre entre la présidente de la commission de réflexion sur les réformes institutionnelles et constitutionnelles a eu lieu ce mardi 07 février. Une rencontre qui se situe dans le cadre de la concertation des partis politiques et de la société civile engagés par la commission de réflexion sur les réformes institutionnelles mises sur pied par le chef de l'Etat Faure Essozimna Gnassingbé le 03 janvier dernier.

A l'issue de cette rencontre avec la présidente de la commission de réflexion, Jean-Pierre Fa-



bre est resté toujours sur ses positions. Celles de voir les conclusions de l'Accord Politique Global (APG) être appliquées. Pour lui, il n'est pas question de repren-

dre une quelconque discussion dans un autre cadre. Les démarches de cette commission de réflexion sont inutiles. C'est dire que cette rencontre entre Awa Nana

et Jean-Pierre Fabre n'a même pas accouché d'une souris vu que c'est le désamour qui règne entre ces deux personnalités.

Ceci n'est un secret pour personne qu'entre ces deux personnalités le courant ne passe pas bien. D'ailleurs, Jean-Pierre Fabre a toujours crié tout haut son désarroi face à la nomination d'Awa Nana à la tête de cette institution sensée œuvrer pour la réconciliation et au renforcement des institutions de l'Etat grâce aux réformes institutionnelles et constitutionnelles qu'elle aura à proposer.

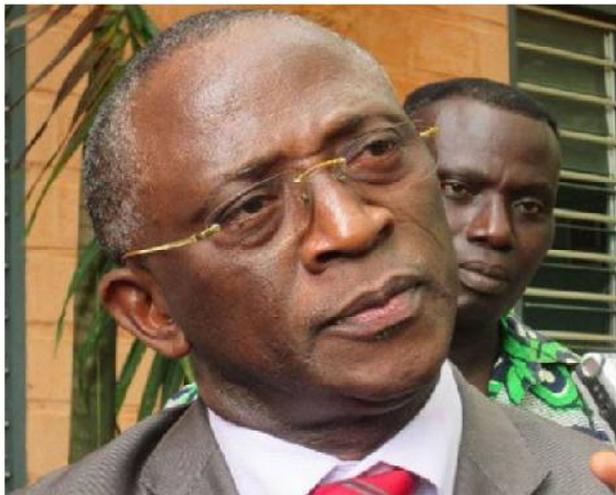
Pour preuve, le chef de file de l'opposition qui se trouve être aussi le président de l'Alliance Nationale pour le Changement (ANC) a eu à bouder l'atelier de réflexion sur les réformes initié par le HCCRUN. Puis tout dernièrement la polémique engendrée par les calendriers envoyés par le HCCRUN à l'endroit du chef de file de l'opposition. Tout ceci constitue un signe annonciateur que rien de potable ne peut émaner de cette rencontre entre Awa Nana et Jean-Pierre Fabre.

Lino

Mobilisation des partis politiques pour l'obtention des réformes

Groupe des six - CAP 2015, une alliance contre nature ?

La grande activité menée par l'opposition togolaise en ce premier trimestre de l'année se résume au groupe formé par 6 partis politiques pour avec comme vision : mener une lutte commune et efficace pour l'obtention des réformes politiques avec à la clé l'organisation des élections locales. Ce groupe de six est composé des partis ADDI, FDR (le nouveau parti de Me Apévon), le Parti des Togolais, Les Démocrates, le Togo Autrement, et le MCD. A l'heure où plusieurs analystes estiment que ce groupe ne fera pas du poids parce que plus de la moitié des partis qui le composent ne sont que des coquilles vides, nous apprenons qu'il y a un rapprochement qui se négocie entre ce groupe et le CAP 2015. A première vue, ce



rapprochement sera une bonne chose parce qu'il permettra à l'opposition d'être plus forte pour obtenir dans un bref délai les réformes que tous les togolais veulent bien voir. Malheureusement, le chef de file de l'opposition au lieu d'être le fédérateur est plutôt devenu le grand diviseur de l'opposition. Il n'est pas en odeur de

sainteté avec les autres leaders de l'opposition que lui et son état-major attaquent comme si c'était eux la première cible de son parti.

Même si le rapprochement entre le groupe des six et le CAP 2015 venait à être fait, il ne pourra pas durer dans le temps pour avoir l'effet escompté. En effet, dès que Jean

Pierre Fabre va atterrir dans cette alliance, il cherchera à être le chef d'orchestre afin d'obliger les autres à ne danser que sur sa musique. Sachant que de vieilles rancunes ne sont pas encore enterrées, les autres dirigeants vont inévitablement riposter et au lieu de mener la lutte qui les réunit, ils chercheront plutôt à

s'entredéchirer avant de revenir à l'essentiel en rang dispersé. Loin de tuer l'œuf dans l'embryon, on pressent déjà qu'une alliance entre le groupe des 6 et le CAP 2015 serait une alliance contre nature qui donnera une nouvelle fois de faux espoirs aux naïves populations.

Jack NUKUNU

Pression des enseignants, le groupe de réflexion toujours en activités

La population attend impatiemment le dénouement de la crise

La crise que connaît le secteur éducatif togolais n'a pas encore connu son épilogue. Pendant que le groupe de réflexion mis en place pour trouver des solutions aux différentes revendications des enseignants continue de multiplier des séances de travail, la Coordination des Syndicats de l'Education du Togo (CSET) maintient toujours la pression pour obliger au gouvernement à s'activer un peu plus dans sa prise de décisions.



En fin de semaine dernière, le groupe de réflexion s'est encore réuni en présence des

ministres Georges Aidam, Gilbert Bawara et Komi Tchakpélé. Des représentants de la CSET étaient aussi invi-

tés à la rencontre afin de partager avec le reste du groupe, les conclusions de la précédente réunion. «Un débat houleux, mais dans une atmosphère conviviale a permis aux uns et aux autres de revoir leurs copies afin de mieux trouver des mécanismes pour une sortie de crise assez durable», c'est ce qu'a confié le ministre Bawara aux journalistes à la sortie de cette séance de travail. «Le gouvernement a pris l'engagement ferme de veiller conformément aux dispositions légales, à ce que l'enseignant ne soit point affecté lorsqu'il observe un mot d'ordre de grève ou revendique ses droits », a indiqué pour sa part Atsou ATCHA, porte-parole de la CSET.

medi, la CSET semble mettre un peu d'eau dans son verre vu l'évolution des échanges. Elle a alors donné un moratoire d'une semaine pour que ses revendications soient faites. Si rien n'est fait après ce moratoire, elle sera amenée à renouer avec des grèves et ce sont des mineurs qui sortiront réclamer leur droit à l'éducation dans les rues.

Même si l'avenir est prometteur avec les échanges du groupe de réflexion, le gouvernement doit forcément tenir un langage franc pour que le monde éducatif retrouve la sérénité. Pour l'heure, la population attend impatiemment le dénouement de la crise.

A l'issue de l'AG de sa-

Jack NUKUNU

Fermeture de LCF et City FM

Les organisations de presse (OTM, UJIT, CONAPP) appellent à des négociations

Depuis lundi soir, LCF et City FM du groupe « sud-média » n'émettent plus, leurs fréquences ont été retirées par la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) suite à une irrégularité constatée dans les dossiers de ces organes.

Selon la HAAC, ces médias au démarrage de leurs activités n'avaient reçu aucune autorisation régulière d'installation et d'exploitation. Le groupe Sud Média brandit bien des reçus d'achat de dossiers et des quittances qui datent de bien après le début de leur émission.

Ce Groupe semble ne pas être en mesure de fournir les quittances qui ont servi d'acheter les dossiers d'appel d'offres aux dates qui précèdent leur réception. et l'on remarque par exemple pour LCF, que la quittance de dépôt de dossiers de demande d'autorisation d'installation et d'exploitation de Télévision (et non de régularisation) date du 24 décembre 2012 alors que le réceptionné date de juin 2007.

Nous sommes tous d'accord que c'est la HAAC qui donne le réceptionné après étude de dossier avec l'ARTP ?



Le Groupe Sud Média n'est pas non plus en mesure de fournir une copie du premier dossier d'appel d'offres au cours duquel il aurait gagné, devenant ainsi attributaire des fréquences.

Les dossiers déposés après interpellation de la Haac sont des dossiers de régularisation et non des copies et/ou duplicatas des dossiers originaux.

A la l'examen des quittances ou des papiers fournis par le Groupe Sud Média, on se rend compte de beaucoup d'irrégularités : l'on se demande quels sont les vrais noms de ces deux chaînes ou sociétés : Puisqu'on parle de Groupe Média Sud, Groupe Sud Média-City Fm, Groupe Sud Média-LCF, Sud Radio et Sud Télévision, City Fm et LCF.

N'y a-t-il pas eu donc sous-traitance des fréquences puisqu'en réalité, il n'existe aucun dossier au nom de ces deux média ?



Les discussions entamées par l'équipe de Pitang TCHALLA avec ces organes pour ne pas arriver à cette situation extrême n'ont rien donné. D'après nos informations, LCF et CITY FM qui appartiennent au groupe Sud-média ont fait leur irruption dans le monde médiatique togolais sans passer par la voie légale. Compte tenu de l'influence de ceux qui étaient au devant cette affaire en 2007, personne n'a osé dire quoi que ce soit. Pire, malgré l'illégalité dans laquelle ces organes exerçaient, ils ont pu bénéficier régulièrement de l'aide de l'Etat à la presse et payaient aussi leurs redevances. Il n'est pas tard pour mieux faire. Plusieurs média de la place critiquent bien l'action du gouvernement dans des

Que dit le code la santé ?

Les principes fondamentaux

Art 3 et 4

La protection et la promotion de la santé de la population ainsi que les prestations de soins et services relèvent de la responsabilité de l'Etat.

La protection et la promotion de la santé doivent être comprises comme :

1- la protection de l'individu, de la famille et de la collectivité contre les maladies et les risques à travers : la mise en place des services de santé ; la lutte contre les maladies ; le développement des ressources humanitaires pour la santé ; la mise en œuvre d'un plan de lutte contre les épidémies et les catastrophes ; la mise en application des lois et règlements en la matière ; le développement du partenariat pour la santé ; la mise en place d'un système de solidarité communautaire pour la santé

2- la promotion de la santé de l'individu, de la famille et de la collectivité par l'amélioration des conditions de vie et de travail à travers : la promotion de la salubrité de l'environnement ; la promotion de l'éducation pour la santé ; la promotion de bonnes conditions alimentaires et nutritionnelles ; la promotion d'un mode de vie sain ; le développement de la recherche biomédicale et la recherche sur les services de la santé.

Fermeture de LCF et City Fm Les organisations de presse (OTM, UJIT, CONAPP) appellent à des négociations

Suite de la p 4

termes d'ailleurs très virulents et acerbes, radio et presse y compris.

La durée d'existence de ces deux chaînes ne saurait constituer un argument pour accepter de continuer dans l'illégalité.

Le fait que ces médias aient perçu l'aide de l'Etat à la presse ne peut constituer également un argument à continuer d'exercer dans l'illégalité si le groupe ne disposait vraiment pas de dossier original à la Haac.

La question qu'il faut se poser c'est celle de savoir si ceux qui nous gouvernent ont le droit à un moment donné d'abuser de leur pouvoir pour tordre le cou à la loi ?

Dans tous les cas le problème est là et interpelle tous les acteurs à la négociation.

L'on devra privilégier la négociation en espérant une issue favorable. Mais force doit rester à la loi. Si c'est la voie de la démocratie que nous avons choisie, soyons prêts à aller jusqu'au bout et à en accepter les décisions.

Le président de la Haac ne prend pas seul des décisions. Qu'il y ait une voie discordante ne signifie pas qu'il n'y a pas de plénier.

Les organisations de presse, doivent dire oui à la contestation, mais oui aussi aux négociations, à la mise à contribution de bonnes

volontés.

Il ne s'agit pas d'incriminer tel ou tel autre camp. La Haac et les médias doivent être dans le même camp même si parfois, en tant qu'institution, la Haac est tentée de pencher du côté des gouvernants selon l'opinion publique.

Le temps n'est non plus au bras de fer, dans lequel les organisations de presse risquent de perdre la bataille. Il y a selon toute vraisemblance, un vrai hiatus et une vraie zone d'ombre que ni la Haac ni le groupe Sud Média ne veut révéler pour l'instant. Et ce gâpement totalement d'ordre juridique et les prochains jours nous édifieront.

Nul ne peut se réjouir du fait que le Groupe Sud Média ait porté désormais l'affaire devant la justice pour que la vérité soit dite. Evitons tout de suite de parler de privation, de restriction ou de tentative de musèlement de la presse critique car la Haac ne reproche pas au Groupe Sud Média de trop critiquer un quelconque gouvernement. Aucune émission n'est incriminée.

Une question reste tout même posée. A qui appartient réellement le Groupe Sud Média ?

Dans le souci d'éviter la situation malheureuse face

à laquelle le monde de la presse se trouve actuellement, les organisations de presse (UJIT, OTM, CONAPP), avaient entamé

des démarches auprès des différents protagonistes de la crise sans succès. D'ailleurs un communiqué

conjoint a été rendu public après la fermeture de ces organes dont voici la teneur.

Michel Yao Tchadja

COMMUNIQUE

Conjoint de l'observatoire togolais des médias (OTM), du conseil national des patrons de presse (conapp), de l'Union des Journalistes Independants du Togo (UJIT), relatif au retrait des fréquences a la television lcf et a la radio City FM.

Le 06 février 2017, la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) a pris la décision N° 001/HAAC/17/P portant retrait de fréquences à LCF, et celle N° 002/HAAC/17/P portant retrait de fréquences de la radio CITY FM, au motif que les discussions avec ces deux organes n'ont pas abouti et que ceux-ci, au démarrage de leurs activités, n'ont obtenu aucune autorisation régulière d'installation et d'exploitation auprès de la Haute Autorité.

Ces décisions interviennent au moment où plusieurs acteurs s'impliquent dans la recherche d'une solution devant aboutir à éviter une mesure extrême.

Sur saisine des responsables de LCF et de CITY FM, l'Observatoire Togoais des Médias (OTM), le Conseil National des Patrons de Presse (CONAPP) et l'Union des Journalistes Independants du Togo (UJIT), ont conjointement et dans une démarche unitaire, initié une série de rencontres et d'échanges avec la HAAC, l'ARTP, le Ministère de la Communication ainsi que plusieurs autres institutions et personnalités en vue d'une part, de mieux comprendre la situation des deux organes et d'autre part, de sensibiliser leurs différents interlocuteurs sur les conséquences d'une

fermeture de ces chaînes.

A l'issue des multiples discussions, les trois organisations ont formulé à l'endroit des décideurs, une proposition indiquant qu'un délai de 03 à 06 mois soit accordé à ces médias, avec leur caution morale et l'engagement des chaînes à le respecter, afin que celles-ci régularisent leur situation et se conforment à la réglementation en vigueur dans notre pays, en matière d'installation et d'exploitation des fréquences radioélectriques.

Nonobstant ces différentes démarches, associées à plusieurs autres initiatives prises par beaucoup d'intervenants, la HAAC a décidé le retrait des fréquences.

L'OTM, le CONAPP et l'UJIT condamnent cette décision qui réduit l'espace de liberté et porte atteinte à la pluralité ainsi qu'à la diversité du paysage médiatique togolais. Les trois organisations dénoncent une mesure qui ne

prend pas en compte non plus, la situation de plusieurs dizaines de confrères qui se retrouvent ainsi au chômage.

Elles interpellent la HAAC pour que cette décision soit rapportée sans délai, afin que de vraies négociations s'ouvrent avec la LCF et CITY FM en vue de la régularisation de leur situation.

Elles expriment leur disponibilité à accompagner les deux chaînes dans l'exercice de toutes voies de recours ainsi que la mise en œuvre d'actions légales, pouvant concourir à la révision de la décision.

.Fait à Lomé, le 06 février 2017.

Pour l'OTM

Le Président Aimé EKPE

Pour le CONAPP

**Le Secrétaire Général
Fabrice PETCHEZI**

Pour l'UJIT

**La Secrétaire Générale
Patricia ADJISSEKU**

Le personnel du groupe Sud Média mobilisé pour la réouverture de LCF et City FM



Suite à la décision de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) de retirer les fréquences du groupe sud média (la télévision La Chaîne du Futur et la Radio City fm), le personnel du groupe sud média a animé une conférence de presse

hier au siège dudit groupe. Dans une déclaration lue par le Chef de programme Samuel Gnanhoui, le personnel du groupe sud média dit avoir observé l'évolution des événements et avait espéré à une issue favorable. Cependant, force

Suite à la p 6

Lutte contre la corruption

Les membres de la Haute Autorité de Prévention et de Lutte contre la Corruption et les Infractions Assimilées ont prêté serment

Suite de la 2

sions fiscales, collaborer avec les autorités judiciaires compétentes, veiller à un changement de comportement des citoyens », a relevé M. Gamatho.

Les sept membres de la Haute Autorité de Prévention et de Lutte contre la Corruption et les Infractions assimilées nommés par décret du 28 juillet 2015 sont : MM. Wiyao Essohana ; Folivi

Assiongbon ; Kudjoh Ayayi ; Arouna Lardja ; Aladjou Agouta et Mme Ayéna Akossiwa et Tchémi M'mah. Ils sont nommés pour un mandat de 3 ans renouvelables une fois.

SAVOIR NEWS

La Première Agence de Presse Privée au Togo

www.savoirnews.net

L'INFO en continu 24H/24

Tél (228) 90 04 19 64 / 91 45 34 50 / 99 35 29 23

E-mails : savoir.news@yahoo.fr / info@savoirnews.net

A VENDRE

Une maison sur un quart (1/4) de lot clôturé et bâti situé en pleine ville de Lomé dans le quartier Agoé Adougba. Prix très intéressant. Pour tout renseignement, s'adresser au téléphone :

92-81-62-58/ 98-02-89-41

NB : Démarcheur s'abstenir

Conseil des ministres du mardi 07 février 2017

Le gouvernement soucieux d'apporter une formation de qualité dans l'enseignement supérieur

Les établissements de mauvaise qualité contraints à cesser leur activité de formation.

Le conseil des ministres s'est tenu, ce mardi 07 février 2017, au palais de la Présidence de la République, sous la présidence du Président de la République, Son Excellence, Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE.

Le conseil a :

- examiné en première et deuxième lectures deux (02) avant-projets de loi ;
- délibéré et adopté un (01) décret ;
- écouté trois (03) communications ;
- et suivi un séminaire gouvernemental.

Au titre des projets de loi

Le conseil a examiné en première lecture le projet de loi organique portant modification de la loi organique re-

lative à la modification de la loi organique relative à la composition, à l'organisation et au fonctionnement de la CNDH.

Le conseil a, également, examiné en seconde lecture le projet de loi relatif à la protection sociale des personnes handicapées.

Au titre du décret

Le décret adopté par le conseil porte création, attributions et fonctionnement de la cellule de suivi stratégique des objectifs de développement durable et des accords internationaux sur le développement.

En effet, en adoptant les objectifs de développement durable en septembre 2015, le Togo, à l'instar des

Etats membres de l'organisation des Nations Unies, s'est engagé à « ne laisser personne de côté » et donc à mettre en œuvre les dix-sept (17) objectifs de développement durable.

L'agenda de développement, à l'horizon 2030, vise l'inclusion économique et sociale des populations. Il prévoit en son sein, un mécanisme de suivi qui situe les responsabilités aux niveaux national, régional et international. Dans ce sens, il s'est avéré nécessaire de mettre en place une cellule de suivi stratégique au niveau de la Présidence de la République pour suivre l'état d'avancement des actions prioritaires décidées par le gouvernement en la matière.

Cette cellule travaillera en étroite col-

laboration avec tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre des engagements pris par notre pays.

Au titre des communications

Le ministre de la justice et des relations avec les institutions de la République, le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche ainsi que le ministre de la santé et de la protection sociale sont intervenus pour présenter tour à tour :

1. une communication relative à la présentation des 18^{ème} et 19^{ème} rapports périodiques sur la convention internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale ;
2. une communication relative à l'inspection des établissements privés d'enseignement supérieur ;
3. une communication relative au plan national du développement sanitaire (PNDS) 2017-2022.

La première communication rend compte du rapport de présentation de notre pays sur la convention internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination dans les différents domaines couverts par la convention tant sur le plan législatif que sur le plan socio-économique.

A la suite de cette présentation et des échanges, il est apparu que le Togo a réalisé de nettes avancées et a été encouragé à poursuivre ses efforts.

La seconde communi-

cation présente les résultats de l'inspection des établissements privés d'enseignement supérieur du Grand Lomé qui a permis de faire un diagnostic organisationnel et fonctionnel de ces établissements au regard de la mise en œuvre du cahier de charges des établissements privés d'enseignement supérieur conçu à partir du référentiel du CAMES.

Il en résulte que sur les 62 établissements inspectés, 49 sont de bonne qualité, 7 de moyenne qualité, 1 de mauvaise qualité et 5 de très mauvaise qualité.

Soucieux de garantir une formation de qualité aux apprenants afin de leur donner plus de chance sur le marché du travail devenu très concurrentiel, les établissements classés de mauvaise qualité ont été contraints à cesser immédiatement leurs activités de formation.

Le conseil a recommandé au ministre en charge de l'enseignement supérieur, au ministre des enseignements primaire et secondaire ainsi qu'au ministre chargé de l'enseignement technique et de la formation professionnelle de tout mettre en œuvre pour continuer ce type d'inspection sur toute l'étendue du territoire national et permettre que la jeunesse togolaise puisse bénéficier tant dans le domaine public que privé des enseignements et des formations de qualité en fermant tous les établissements qui ne répondent pas au cri-

Le personnel du groupe Sud Média mobilisé pour la réouverture de LCF et City FM

Suite de la p 5

est de constater que cet espoir s'est effondré suite à la notification par le président de la HAAC le 6 février de cette année du retrait des fréquences des deux médias. C'est donc comme un seul homme que le personnel du groupe sud média a apporté des éclaircissements pour démentir les arguments de la HAAC qui prétend que ces deux médias n'auraient obtenu aucune autorisation préalable d'installation et d'exploitation des dites fréquences.

Comment le groupe sud média a été porté sur les fonts baptismaux ? Pour le personnel, l'installation et l'exploitation des fréquences du groupe a été comme celle de toute entreprise de presse sur le territoire togolais, donc subordonnées à une autorisation préala-

ble de la HAAC. Pour le personnel, mieux encore, il existe des correspondances entre la HAAC et l'Autorité de Régulation des télécommunications et du secteur des Postes (ART&P) et vice versa qui démontrent à suffisance que la procédure a été bel et bien respectée au démarrage des activités des deux médias. L'autre raison qu'évoque cette déclaration est le non consensus des 9 membres de la HAAC sur la décision de retirer les fréquences. C'est d'ailleurs le cas du président du comité presse écrite Komi Aziadouvo qui a dans un courrier saisi la cour suprême où il révèle les incongruités dans la gestion de cette affaire.

Rappelant à la HAAC sa mission au terme de l'article 130 de la constitution qui stipule à cette dernière

d'assurer la liberté et la protection de la presse, le personnel invite la HAAC à jouer son rôle afin que les deux médias émettent à nouveau.

Pour rappel, le groupe sud média emploie plus de 80 personnes à temps plein. Il émet depuis plus de 10 ans et a même une équipe à la présidence de la république pour des couvertures médiatiques.

Conscient que cette décision de la HAAC n'est pas seulement une simple affaire de dossiers non retrouvés, le personnel a lancé un appel aux autorités compétentes au rang desquels le président de la république de même que les représentations diplomatiques, à œuvrer dans le sens de la résolution rapide de cette situation.

Charles

Côte d'Ivoire/ Les armes ont crépité à nouveau près d'Abidjan

Les soldats des forces spéciales ont tiré mardi dernier de nombreux coups de feu en l'air à Adiaké, à 90 km à l'est d'Abidjan.

La ville d'Adiaké abrite une base maritime qui forme des commandos marins et assure en même temps la surveillance côtière dans cette région qui partage une frontière maritime avec le Ghana. Dans

cette zone, les Forces spéciales ivoiriennes, unité d'élite de l'armée, possèdent une base.

Rappelons que la Côte d'Ivoire a été secouée, au début de mois de janvier 2017, par une mutinerie d'anciens rebelles intégrés dans l'armée. Ces derniers avaient paralysé plusieurs villes pour réclamer le paiement de primes.

Les autorités avaient appelé au calme et promis



d'améliorer les conditions de vie et de travail

des les forces de l'ordre. Par la suite, ces mutins

avaient obtenu satisfaction avec notamment le paiement de primes à 8 500 d'entre eux. A noter que ces membres de l'ex-rébellion ivoirienne avaient contrôlé le nord du pays entre 2002 et 2011.

Afrik

CAN-2017/ Après leur retour au pays, Paul Biya salue les Lions qui ont mis les Egyptiens «dans la sauce»

Le président camerounais Paul Biya a salué mercredi à Yaoundé le talent des joueurs de l'équipe nationale de son pays, les Lions indomptables, vainqueurs dimanche de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN-2017), lors d'une réception au palais présidentiel.

«Vous avez affronté les (équipes les) plus redoutables, les plus aguerries, et comme on dit, vous les avez mises dans la sauce», a déclaré le chef de l'Etat - reprenant les paroles d'une



chanson à la mode au Cameroun et déjà largement reprise par les supporters des Lions - aux joueurs présents à l'occasion d'une récep-

tion offerte par le couple présidentiel.

«Vous avez du talent Vous êtes un bloc solide comme un roc», a ajouté

M. Biya, qui a décoré de la médaille de chevalier de l'ordre de la valeur les joueurs qui ont battu dimanche à Libreville (Gabon) les Phararons d'Egypte (2-1) lors de la finale de la CAN, offrant un cinquième trophée continental à leur pays, où se déroulera la prochaine CAN, en 2019.

Il a également qualifié d'«exceptionnel» leur parcours lors de la compétition. «Je suis fier de vous. Nous sommes tous fiers de vous merci, bravo, allez de l'avant».

M. Biya a par la suite mis en garde les prochains adversaires du Cameroun: «Je leur dis ceci: attention, les Lions indomptables sont de retour».

Après la réception, les joueurs camerounais devaient effectuer mercredi après-midi un tour de la ville pour communier avec les populations de Yaoundé. Ils avaient déjà été portés en triomphe lundi lors de leur retour au pays.

Africatime

Communiqué sanctionnant le conseil des ministres du mardi 07 février 2017

Suite de la p 6

tère de l'excellence.

La troisième communication présente la méthodologie et le processus d'élaboration du plan national de développement sanitaire (2017-2022), l'évaluation du plan national de développement sanitaire finissant, le cadre stratégique du nouveau plan avec des priorités, son mode de financement et le mode d'emploi et de suivi-évaluation du

PNDS.

L'élaboration de ce plan national de développement sanitaire participe du souci du gouvernement d'apporter des solutions idoines aux problèmes dégagés par l'évaluation du PNDS finissant et de l'alignement sur les objectifs de développement durable dans le cadre de la mise en place de la couverture sanitaire universelle.

Au titre du séminaire gouvernemental

Le conseil a suivi, pour la seconde fois, la présentation de la revue globale de la mise en œuvre de la SCAPE sur la période de 2013 à 2015.

Cette présentation, illustrée par un tableau, a mis en exergue les résultats obtenus dans la mise en œuvre

de la SCAPE sur la période de 2013 à 2015.

Elle a, par ailleurs, clarifié certaines préoccupations en lien avec les objectifs de croissance économique et sociale, les principaux secteurs qui ont boosté le taux de croissance au cours de la période de mise en œuvre de la SCAPE et les secteurs qui ont le plus bénéficié de l'aide publique au développement.

Cette présentation, très importante a été enrichie par les différentes contributions des autres départements ministériels en vue de la finalisation du document et d'aller vers plus de performance en faveur de nos populations.

**Fait à Lomé le 07 février 2017
Le Conseil des ministres**

T MONEY

Pour y
accéder,
composez
***145#**

Gérez tout via votre mobile !

✓ Simple ✓ Rapide ✓ Sécurisé

Transfert d'argent

Achat

Paiement

Souscription au service
gratuite

La banque émettrice

BTCI



LE LEADER

service client : 888

www.facebook.com/Togocel

www.twitter.com/togocel

www.togocel.tg

certifiée ISO 9001 et ISO 14001